

**Réponse du Sénégal suite aux commentaires de l'UE (Doc-COC-312(A) ADDENDUM 3):**

Le Sénégal réitère sa volonté de lutter contre toute forme de pêche INN. Aussi lors de ses échanges bilatéraux avec l'UE, au cours de l'année 2022, tous les éléments et informations en sa possession lui ont été transmis. Par ailleurs et comme il s'y était engagé à la réunion ordinaire de l'ICCAT en novembre 2021, le Sénégal, par lettre en date du 25 novembre 2022, avait sollicité l'Union européenne pour qu'elle mette à disposition les documents statistiques évoqués à cette réunion annuelle de 2021. Cette requête n'a pas eu suite.

Nous rappelons que les certificats et documents statistiques en cause ont été frauduleusement établis et par conséquent ils ne peuvent être en aucune manière être archivés. Notre pays n'a aucun problème en ce qui concerne les mécanismes qu'il a mis en place pour garantir la traçabilité et l'enregistrement des documents statistiques délivrés par ses services et réfute totalement les allégations de l'UE à ce sujet.

En outre, les affirmations de l'UE sur la capacité du Sénégal à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Recommandation 01-22 ne sont pas acceptables car ladite recommandation attribue des responsabilités aussi bien aux CPC importateurs qu'exportateurs. Habituellement, en cas de suspicion sur une opération d'exportation, des requêtes sont envoyées par le pays importateur pour vérification, ce qui n'a pas été le cas pour ces opérations.

En ce qui concerne les documents demandés par l'UE, les données VMS du navire MAXIMUS ont été fournis, comme reconnu par l'UE. La transmission, des journaux de pêche n'a pas été faite en raison essentiellement de leur caractère confidentiel conformément à l'arrêté instaurant le journal de pêche au niveau national. Le protocole d'accord de pêche qui lie le Sénégal à l'UE à titre d'illustration fait référence à la protection et à la confidentialité de ce type de données (article 12 du protocole de pêche Sénégal UE).

Le Sénégal rappelle que ce sont les États-Unis qui l'ont informé le 24 juillet 2020 de potentiels transbordements non autorisés du navire Maximus. C'est par la suite que l'UE au cours de la réunion annuelle de l'ICCAT en novembre 2021 a fait état d'exportations d'espadon dont l'origine pouvait provenir de ce navire.

Les investigations menées par le Sénégal ont révélé que les produits ont été certifiés frauduleusement et provenaient du navire Maximus confortant les soupçons d'activités de transbordements non autorisés en mer déjà soulevés par les USA le 24 juillet 2024.

Ainsi donc les captures postérieures à la période du 26 mai au 30 juin ont été effectuées au mois de juillet **et au début** du mois aout donc plus ou moins à la période où les soupçons ont été signalés par les Etats-Unis.

En ce qui concerne les sanctions qui ont été prises à l'encontre de l'armement, des navires et des agents incriminés, elles sont en adéquation avec les règlements en vigueur dans notre pays

Le Sénégal n'a pas limité sa coopération à une seule CPC ou entité mais s'est ouvert à d'autres y compris l'UE et ne détient pas de preuves sur les navires qui auraient interagi avec ce navire.

Le Sénégal réaffirme qu'elle est victime dans ces événements qui entament son image. Les produits concernés ont été frauduleusement certifiés et exportés selon l'enquête menée par les services compétents. Une alerte de la part de l'UE aurait permis de stopper l'opération et de prendre les actions idoines.

Enfin, il est important de souligner que tous ces faits se sont déroulés pendant la période de COVID qui a impacté fortement les activités habituelles avec les restrictions sanitaires et un service minimal en présentiel mis en place au niveau des services de contrôle.

En ce qui concerne le navire *Sage*, le Sénégal réaffirme les explications antérieures qu'elle a fournies à l'UE et précise que le dispositif de veille portuaire a connu des défaillances avec la complicité de certains agents.

Pour les autres navires évoqués, le Sénégal n'a pas d'informations supplémentaires à fournir.

Le Sénégal, sur la base des enseignements tirés de ces événements, réaffirme sa volonté de lutter contre la pêche INN et sollicite la coopération de tous. Des actions d'évaluations des systèmes de contrôle sont en cours pour apporter des mesures correctives fortes.